

INFORMATION DE VOTRE ASSOCIATION DE PECHE DE METZ

« LA MESSINE »

POUR L'OBTENTION VOTRE CARTE DE PECHE « LA MESSINE » POUR L'ANNEE 2018

Pour cette année 2018, l'obtention votre carte de pêche « LA MESSINE » sera uniquement délivrée via le site internet à l'adresse ci-dessous :

www.cartedepeche.fr

Pas d'inquiétude particulière, **plusieurs possibilités de souscrire s'offrent à vous** et nous serons là pour vous accompagner tout au long de votre demande de carte et pour finaliser vos choix. Pour répondre à vos questions lors de votre inscription, **contactez-nous 03 87 50 48 71 ou au 06 87 67 26 51**

1^{ère} possibilité : Vous possédez une connexion internet personnelle et vous souhaitez effectuer votre demande de votre domicile.

POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

- **Connectez-vous** au site [www cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) et cliquez sur « s'identifier »
- **Inscrivez-vous** pour créer votre compte adhérent si vous n'en disposez pas. (Vous pourrez insérer une photo d'identité qui figurera ensuite sur votre carte de pêche si vous en avez une à disposition).
- **A l'issue de la création de votre compte**, le site vous confirme votre inscription et vous envoie un mail de confirmation à votre adresse de messagerie avec la liste de vos identifiants.
- **Vous choisissez ensuite** sur le site le type de carte qui correspond à votre profil et **l'Association de Pêche « METZ LA MESSINE »**.
(Les cartes de pêche 2018 seront disponible sur le site [www cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) à compter du 15 décembre 2017).
- **Six possibilités de carte** (hors options éventuelles) vous sont proposées.

1. Carte Personne majeure ou Interfédérale.
2. Carte Découverte Femme.

3. Carte Personne mineure
 4. Carte Découverte – de 12 ans.
 5. Carte Hebdomadaire.
 6. Carte journalière.
- Nous allons prendre par exemple, une personne qui opte pour la première possibilité, « Carte personne majeure ou interfédérale ». Deux variantes sont possibles.

1^{ère} variante : Carte interfédérale Personne majeure **URNE** (Union Réciprocaire du **Nord-Est**) à 96 euros.

- C'est une carte annuelle.
- Valable sur des parcours 1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
- **Permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements** adhérents du **Club Halieutique Interdépartemental (CHI)**, de l'Entente **Halieutique du Grand Ouest (EHGO)** et de l'**Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE)**.

2^{ème} variante : Carte Personne majeure à 80 euros.

- C'est une carte annuelle.
- Valable sur des parcours 1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
- **Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche** (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).
- **Des accords de réciprocité départementale ou entre associations peuvent étendre votre secteur de pêche.** Votre carte de pêche vous permet de pêcher sur tous les territoires de l'association agréée à laquelle vous avez adhéré.

De nombreuses associations et fédérations agréées de pêche ont mis en commun leurs territoires pour simplifier les formalités d'adhésion et offrir un territoire de pêche plus vaste : **c'est la réciprocité.**

Il existe plusieurs degrés de réciprocité, allant d'une mise en commun de territoires décidée par quelques associations agréées d'un même département ou toutes les associations d'un même département.

Toujours soucieux d'élargir les zones de prospection des pêcheurs, les associations et les fédérations ont également constitué des ententes « réciprocaires » entre plusieurs départements.

- **Pour ces deux variantes**, plusieurs options sont possibles. Sélectionnez les options selon votre ou vos souhaits puis validez votre choix.

Remarque importante : Si vous avez déjà une carte annuelle avec une CPMA 2018, une déduction sera effectuée dans le panier final. Après la sélection du pêcheur bénéficiaire, cochez l'option « J'ai déjà une CPMA » et renseigner son numéro.

- **Régler votre sélection** par carte bancaire en suivant les instructions affichées. (le règlement est sécurisé, un cadenas apparait dans l'adresse en haut de l'écran).
- **Imprimer votre carte** en suivant les instructions affichées.

2^{ème} possibilité : Au siège de votre association de pêche de METZ « LA MESSINE ».

Au 38-48 Rue Saint Bernard 57000 METZ - 03 87 50 48 71.

Nous sommes à votre disposition les mercredis et vendredis de 14h à 17h à partir du 15 décembre 2017.

Pour faciliter votre inscription, nous vous conseillons de pré-remplir le document joint en annexe qui vous permettra de préparer toutes les parties à renseigner pour créer votre compte sur le site www.cartedepeche.fr

3^{ème} possibilité : Vous vous rendez chez un de nos partenaires locaux :

1. **PACIFIC PECHE :** 5A Rue Bois d'Orly 57685 AUGNY – 03 87 38 43 25.
(Une assistance à l'inscription par un vendeur est possible).
2. **TSC :** 34, Grand' Rue 57280 MAIZIERES-LES METZ - 03 87 51 50 17.
(Une assistance à l'inscription par un vendeur est possible).
3. **DECATLHON :** Zone Actisud, Rue des Gravières 57685 AUGNY – 03 87 65 83 00.
(Il n'y a pas de possibilité d'assistance à l'inscription par un vendeur).

Là aussi, pour faciliter votre inscription, nous vous conseillons de pré-remplir le document joint en annexe.

En cas de difficulté pour vous inscrire ou si vous avez besoin de renseignements complémentaires, contactez-nous au siège de votre association de pêche de METZ « LA MESSINE »,

38-48 Rue Saint Bernard 57000 METZ - 03 87 50 48 71 ou au 06 87 67 26 51 (Permanences les mercredis et vendredis de 14h à 17h à partir du 15 décembre 2017).